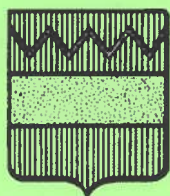


PROVINCE DE HAINAUT



Arrondissement d'Ath

COMMUNE
de
BRUGELETTE



Wallonie

LIVRE I - URBANISME
LIVRE II - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme introduite par PAIRI DAIZA SA, Domaine de Cambron, n°1 à 7940 Brugelette (C.C.) visant :

- La construction d'une rue couverte composée de deux ailes de bureaux implantés de part et d'autre d'une verrière accueillant l'accueil, la billetterie et le contrôle d'accès des visiteurs : nouvel accès au Parc.

Le projet n'est pas conforme aux prescriptions du PCA n°2 dit « Parc PARADISIO » approuvé par AM du 14/07/2009 (devenu SOL) en ce qui concerne :

- Zone 10.1 Surface de stationnement, la surface est partiellement couverte par le projet
- Zone 10.2 Surface herbeuse, la surface est partiellement couverte par le projet du côté de la connexion avec la rue de l'Abbaye.

La demande nécessite des écarts au schéma d'orientation local (SOL)
Conformément à l'article D.IV.5 du CoDT

L'affiche est posée ce 25 février 2021

L'enquête se déroule du 03/03/2021 au 17/03/2021 inclus.

Le dossier et des explications peuvent être obtenues auprès de Mme GASPARD Véronique téléphone : 068/45.73.10 et adresse mail : urba-envir@brugelette.be , uniquement sur rendez-vous.

Les réclamations et observations écrites avec toutes vos coordonnées sont à envoyer du 03/03/2021 au 17/03/2021 au Collège communal :

- par recommandée à l'adresse suivante Grand Place, n°2a 7940 Brugelette,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urba-envir@brugelette.be .

Brugelette, le 23 février 2021

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice générale f.f.
Sandy MAENHOUT



Le Bourgmestre,
André DESMARLIERES